

08,09,10 Octobre 2021
37^{ème} RALLYE Terre Des CARDABELLES
MILLAU-AVEYRON
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TERRE

REGLEMENT 2021

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes français.

SOMMAIRE

PROGRAMME – HORAIRES

Article 1. ORGANISATION

- 1.1. Officiels
- 1.2. Eligibilité
- 1.3. Vérifications

Article 2. ASSURANCES

Article 3. CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1. Demande d'engagement – Inscriptions
- 3.2. Equipages
- 3.3. Ordre de départ

Article 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

- 4.1. Voitures autorisées
- 4.2. Pneumatiques
- 4.3. Assistance

Article 5. PUBLICITE

Article 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1. Description
- 6.2. Reconnaissances
- 6.3. Carnet de contrôle
- 6.4. Circulation

Article 7. DEROULEMENT DU RALLYE

- 7.1. Départ
- 7.2. Dispositions générales relatives aux contrôles
- 7.3. Contrôles : CP, CH – Mise hors course
- 7.4. Contrôle de regroupement
- 7.5. Epreuves spéciales (E.S)
- 7.6. Parc fermé

Article 8. RECLAMATIONS – APPELS

Article 9. CLASSEMENTS

Article 10. PRIX

Annexes 1 à 5

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

PROGRAMME - HORAIRES

Jeudi 05 Aout 2021:	Parution du règlement et ouverture des engagements
Lundi 27Septembre 2021:	Clôture des engagements pour tous les concurrents le cachet de la poste faisant foi.
Vendredi 01 Octobre 2021	Publication de la liste des engagés.
Vendredi 08 Octobre 2021	→ Parc de la Victoire à Millau
16 h à 22 h 00 :	Vérifications des documents administratifs
16 h 20 à 22 h 20 :	Vérifications techniques
22 h 00 :	Première réunion du Collège des commissaires sportifs à la Salle du Parc de la Victoire.
23 h 15 :	Publication de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et de l'ordre des départs de la 1 ^{ère} Etape
Samedi 09 Octobre 2021 :	→ Parc de la Victoire à Millau
06 h 30 :	Distribution du Road-Book à l'intérieur de la Salle des Fêtes
07 h 30 :	Départ de la 1 ^{ère} Etape
18 h 38 :	Arrivée théorique de la 1 ^{ère} Etape
21 h 30	Affichage du classement partiel provisoire à l'issue de la 1 ^{ère} Etape et de l'ordre des départs de la 2 ^{ème} Etape.
Dimanche 10 Octobre 2021	→ Parc de la Victoire à Millau
06 h 30 :	Distribution du Road-Book à l'intérieur de la Salle des Fêtes
07 h 30 :	Départ de la 2 ^{ème} Etape
16 h 58:	Arrivée Finale du Rallye
16 h 50	Remise des prix sur Podium
17 h 20 :	Vérification finale – Garage Pneus 2000 – 8, Avenue Martel. Millau

Affichage du classement final provisoire 30 minutes Maxi après l'entrée de la dernière voiture en parc.

I - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Sud Aveyron, avec le concours de

L'ECURIE AUTOMOBILE MILLAU CONDATOMAG, organise les **08, 09, 10 Octobre 2021** le

37^{ème} RALLYE TERRE DES CARDABELLES – MILLAU-AVEYRON

Le présent règlement a été approuvé par la F.F.S.A.

PERMIS D'ORGANISATION: N° 402

en date du : **1^{er} Juillet 2021**

COMITE D'ORGANISATION

Président : **Monsieur J. Louis GILHODES**
Vice-Président : **Monsieur Marc AMICO**
Membres : **Mesdames:** Mme TUFFERY Nadine, Mme AUGLANS Thérèse, Mme POUJOL Sylvie, Mme VIDAL Simone, Mme A. Marie FAUCHER, Mme DESTRESSE Jeanine. Mme AMICO Nadine
Messieurs: Maurice CAYREL, Maurice CROS, Christian BROUSSY, Alban VIGROUX, Sylvain COSTES, Christian LAPEYRE, Jean Christophe POUJOL, Eric ABRIOL, J.François ALDIAS, Jacques MARRAGOU, Daniel MARRAGOU, François BOISSIERE, Marcel LACAN, Christophe CAZES, Lyonel et Catherine JACOUTOT, DELHEURE Jean-Etienne, RAYNAUD Claude, Marc AMICO, Guy DESTRESSE, BADOUX Philippe, BROUILLET Max- VERGUES Cyril, COMAYRAS Christophe, COMAYRAS Corentin .

SECRETARIAT DU RALLYE :

**ECURIE MILLAU-CONDATOMAG
RALLYE DES CARDABELLES
B.P. 80120
12101 MILLAU CEDEX**

e.mail : **cardabelles-rallye@wanadoo.fr**
Site Internet : **www.rallye-terre-cardabelles.org**
Téléphone : **07 78 20 31 04**
Terre de France: **www.terre-de-france.org**
FFSA: **www.ffsa.org**

PERMANENCE DU RALLYE

- du 04 au 08 Octobre 2021 de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h 00.
- Pendant le déroulement du Rallye : **le Vendredi 08 Octobre, Samedi 09 Octobre et Dimanche 10 Octobre 2021 au:**

Domaine de St Estève Av de Millau Plage 12100 MILLAU

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE :

A l'entrée de la Salle des Fêtes de Millau au Parc de la Victoire les 08, 09, 10 octobre 2021

Ce Rallye est placée sous le haut patronage de

- Madame Emmanuelle GAZEL, Maire de Millau, Conseillère Régionale.
- Madame Carole DELGA Présidente du Conseil Régional Midi-Pyrénées.
- Monsieur J.F GAILLARD , Président du Conseil Départemental de l'Aveyron.
- Monsieur le député VIALA Arnaud.
- Messieurs les Conseillers Départementaux.
- Messieurs les Maires de : La Cavalerie, L'Hospitalet du Larzac, Nant, Ste Eulalie de Cernon, de Vezins , Séverac d'Aveyron, Le Massegros..
- Monsieur Le Colonel Pierre-Henri Aubry, commandant la 13e Demi-brigade de Légion étrangère du Larzac.
- Monsieur Michel VERGNES, Président de la Ligue Régionale Midi-Pyrénées du Sport Automobile,
- Monsieur Le Président Office de Tourisme de Millau.

RESPONSABLES DE L'ORGANISATION

Commissaire général du Rallye :	J-Louis GILHODES
Relations avec la presse organisation :	
Coordination Générale:	Guy DESTRESSE
Secrétariat administratif :	Nadine TUFFERY
Réception et Relations des officiels :	Nadine TUFFERY - Jeanine DESTRESSE
Chargé classement informatique :	<i>BRENNUS INFORMATIQUE</i> - 89100 Soucy
Responsables des liaisons radio :	G. VALDEBOUZE- Marcel CABROL
Responsable Publicité :	Sylvie POUJOL
Responsable et accueil des commissaires :	JACOUTEAU Lyonnell - JACOUTEAU Catherine .
Responsable Médical :	Maurice CROS
Responsable Informatique Télématique :	Fabienne GALTIER
Responsable de la remise des prix :	Marina LIQUIERE - Nadine.TUFFERY
Responsable de l'intendance :	Simone VIDAL
Responsables des E.S. :	Christophe CAZES - Christian LAPEYRE - Christian BROUSSY- Marcel LACAN - BROUILLET Max - VERGUES Cyril- BADOUX Phillippe - Eric ABRIOL- ALDIAS J.F-
Transmission des temps :	Daniel MARRAGOU
Responsable des parcs fermés et regroupements :	COMAYRAS Christian - Jean Christophe POUJOL (C.S) - Marc TUFFERY
Responsables des parcs assistance :	J-.Etienne DELHEURE- Claude RAYNAUD – J-.Luc PIN

1.1 OFFICIELS

Structure F.F.S.A du C.F.R. Rallye Terre

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------|
| - Président de la commission | Alain ROSSI |
| - Coordinateur Championnat de France | Philippe SOULET |
| - Chargé de mission C.F.R | Anne BERNARD |
| - Rédacteur Presse FFSA | Clément RULLIERE |
| - Observateur F.F.S.A. : | Monsieur Jacques BERTRAND |

Président du Collège des C.S. :	Jacques COURMONTAGNE
Membres du Collège des C.S. :	Maryse THOMAS - Franck DEL SANTO
Secrétaire du Collège :	Anne CARDINAL
Directeur Général de Course du Rallye :	Gérard PLISSON
Directeurs de Course Adjoints au PC :	Jannick DAUBIGNE- Roselyne PRIoux - Le GALL Jacques – PIGENET J-.Michel
Directeur de course , nouveau Départ	Le GALL Jacques
Départs parc fermé de Millau et Vérifications:	Le GALL Jacques
Secrétariat de la Direction de Course :	ROBILLARD Nadège
Directeurs de Course délégués aux E.S. :	Yves ESCLOUPE - Laurent TEILLARD - BONIFACE Eric- FREVILLE Serge
Directeurs de Course Adjoint: délégués aux E.S. :	M.POTHEAU – M.J .POTHEAU – Paul RUBINO - J.Luc DEVRIESE-
Directeur De course véhicule Info Sécurité :	D.C. : Joël ROMIGUIERE – Chauffeur :Alain SALAVILLE
D.C délégués aux parcs de regroupement	Claude MARY (C.S) - Lyonnell JACOUTOT(D.C)
Chargée de l'affichage :	Fabienne GALTIER

Chargés des relations concurrents	Dominique LASSUS- Serge PAILLE- PUYAU Véronique-FREVILLE Françoise
Responsable chargé des relations concurrents <u>présent au collège</u> :	Serge PAILLE
Secrétaire du meeting :	Guy DESTRESSE
Responsable médical :	Médecin Chef de A.S.S.M 30
Chargé Classement Informatique :	<i>BRENNUS INFORMATIQUE</i>
Commissaire sportif délégué à la publicité, Et Conformité du stickage du C.F.R.T.	JONQUIERES Jacques
Responsable Parc Assistance	MAGNE Pascal (D.C)
Délégué technique FFSA :	Laurent QUERRY
Commissaires techniques :	André FOURMENT - ROLLAND J.Pierre – GENRIES Didier - Patrick CHAZAL- Christophe GIMENO-BOUSQUET Sébastien-- ROQUES J.Pierre - MARTY J.Claude- MOMMAYOU André.
Commissaire technique chargés du Nouveau Départ	André FOURMENT
Commissaire Technique Junior FFSA	Laurent QUERRY
Commissaire Technique délégué Renault Sport :	Sylvain ALANORE Laurent BLANCHOU Xavier GRINDEL
Secrétariat au Commissaire Technique responsable:	ROBILLARD Nadège
Commissaires sportifs délégués aux E.S. :	Guy ANDRIEU - LOLLIA Max - BENZAL Antonio
Commissaires "Juges de fait" : Equipe 1 Equipe 2	Louis PRIANO - Bernard ISSARTEL. A l'exception des membres du collège, tous les Officiels nominativement désignés dans ce règlement sont "juges de fait".
Commissaires sportifs délégués aux parcs (regroupement et assistance) :	Michel BLANC – JACOUTOT Catherine – FOURNIER Gérard - MALLET Annie
Commissaires sportifs aux C.H :	LAVAL Gérard et Dany - VIDAL Magali - RAFFIER Sylvette – ARNIAC Michelle
Chronomètres :	LAPALUS Patrick - LAPALUS Christine -- BONNEVILLE Danièle - DIJOUX Harry- COUEDON Sylvain et Christine - Mme JOLY –DEGARDIN – CORDONIN Béatrice ALLE J-.Louis –DUBUISSEZ Sonia.
Speaker:	Vincent DOUGADOS
C.H Podium :	Nadine TUFFERY- ROBILLARD Nadège (C.S)
Véhicule BBR :	Marc AMICO – D.C : MARTY Patrice
Véhicule Autorité :	J-.Louis GILHODES
Véhicule Info : Info Course :	VALENTIN Cédric - VALENTIN Denis
Véhicule Info Sécurité :	D.C :Joël ROMIGUIERE – Chauffeur :Alain SALAVILLE
Véhicule Damier :	D.C : FAYET Guillaume – Chauffeur BADOE Rémy
Organisateur Technique :	L'Ecurie Millau- Condatomag représentée par son président BP 80120 12101 MILLAU Cedex.
Organisateur Administratif :	I'A.S.A Sud Aveyron représentée par son président LE COMBALOU 6 Avenue de Moussac LAURAS 12250 ROQUEFORT sur SOULZON

Les Organismes s'engagent à respecter l'ensemble de la Règleme nt applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A

1. 2 ELIGIBILITE

Le 37^{ème} RALLYE DES CARDABELLES – MILLAU-AVEYRON, compte pour :

- le Championnat de France des Rallyes Terre Pilotes 2021
- Le Championnat de France des Rallyes Terre 2 Roues Motrices 2021
- Le **CLIO Trophy France** 2021.
- Le Championnat de France **Rallyes Junior (CFRJ)**.
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées 2021 –Coefficient **3**.
- Le Challenge des commissaires de La Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées..

1.3 VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Les équipages engagés pourront consulter la confirmation de leur engagement ainsi que l'heure de convocation aux vérifications administratives, sur le site: www.rallye-terre-cardabelles.org

Aucune convocation ne sera envoyée par la poste

Les vérifications administratives auront lieu le:

VENDREDI 08 OCTOBRE 2021 de 16 h à 22 h 00
au PARC DE LA VICTOIRE A MILLAU – ROUTE DE CAHORS.

Le Directeur de Course ou un de ses adjoints, délégué par ce dernier, participera en permanence aux vérifications administratives.

Le pointage en avance est autorisé.

Rappel : Vérifications des documents :

- Présentation des documents,
- Si la voiture n'appartient pas au pilote, autorisation écrite et certifiée du propriétaire de la voiture.
- **Se présenter avec les photocopies de : licences, permis de conduire, normalement envoyées lors de l'engagement, rappel des nouvelles dispositions préfectorales.**

Les vérifications techniques auront lieu le

VENDREDI 08 OCTOBRE 2021 de 16 h 20 à 22 h 20
au PARC DE LA VICTOIRE A MILLAU – ROUTE DE CAHORS.

Le temps accordé entre les vérifications administratives et techniques sera de 20 minutes.

1.3.12 CONTROLE FINAL

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au Garage:

PNEUS 2000 – ETS SALGUES – 8, avenue E.A. Martel à MILLAU

(Tarif horaire : 60 €. T.T.C.)

Le dimanche 10 octobre 2021 à partir de 17h 00.

II - ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A

III – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDES D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Conforme au règlement **Championnat Terre 2021 F.F.S.A.**

Tout concurrent engagé est admissible pour marquer des points au championnat.

Les documents seront téléchargeables sur le site officiel du Rallye: www.rallye-terre-cardabelles.org ou par téléphone au

Nadine TUFFERY
07 78 20 31 04
Mail Info sur votre Engagement :
rallyedescardabelles@gmail.com

3.1.5 Tout concurrent qui désire participer au 37^{ème} RALLYE DES CARDABELLES – MILLAU- AVEYRON doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, ainsi que la Fiche parc d'assistance, avant le : **LUNDI 27 Septembre 2021** minuit pour tous les concurrents.

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à **150 voitures maximum.**

3.1.11 DROITS D'ENGAGEMENT

Les **droits d'engagement** sont fixés ainsi :

- **900,00 €** avec la publicité facultative des organisateurs .
Une somme Forfaitaire fixée à **50 €** sera à ajouter pour le système de **géolocalisation**

- **1800,00 €** sans la publicité facultative des organisateurs .
Une somme Forfaitaire fixée à **50 €** sera à ajouter pour le système de **géolocalisation.**

- Concurrents licenciés à l'A.S.A Sud Aveyron **1 Licencié A.S.A: 850 €**
 2 Licenciés A.S.A: 800 €
Une somme Forfaitaire fixé à **50 €** sera à ajouter pour le système de **géolocalisation.**

3.1.12 LA DEMANDE D'ENGAGEMENT

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement
Les chèques sont à libeller à l'ordre de: ECURIE MILLAU-CONDATOMAG

. Chèque ou virement bancaire (Justificatif d'exécution obligatoire) au nom de :

Ecurie Millau Condatomag
Banque : Crédit Agricole
R.I.B : 11206 00007 000188 04270 74
I.B.A.N : FR76 1120 6000 0700 0188 0427 074
SWIFT: AGRIFRPP812

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur. Le justificatif d'exécution du virement sera envoyé au Secrétariat du Rallye avant la date de clôture des engagements. Si le virement n'est pas crédité au compte ci dessus lors des vérifications un versement en espèces à titre de caution sera demandé.

3.1.13 : Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux dits organisateurs par lettre recommandée. La retenue sera de :

- **30 %** pour les demandes reçues **8 jours** ou plus avant les vérifications c'est-à-dire le jeudi 02 Octobre **2021**
- **50 %** pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications, c'est à dire le Jeudi 09 Octobre **2021**

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques.

Important: Si **Cinq** jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à la limite décidé par le comité d'organisation l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. **Les droits d'engagements perçus seront alors intégralement remboursés.**

Documents impératifs à fournir lors de l'inscription:

- Photocopie des **permis de conduire** du pilote et copilote.
- Photocopie des licences du pilote et copilote.
- Photocopie de la fiche d'homologation de la voiture.
- Autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.

Attention: Suite au nouveau décret de Juin 2012, les concurrents devront remplir correctement le bulletin d'engagement, ces informations seront fournies **7 jours** avant le meeting aux services de la Préfecture.

Attention : Clôture des engagements

LUNDI 27 Septembre 2021 MINUIT pour tous concurrents.

3.2 EQUIPAGES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

3.2.5. Sous peine de disqualification, **les équipements de sécurité (pilote et copilote) homologués au jour du rallye**, les casques et systèmes de retenue des casques homologués sont obligatoires pour **les membres de l'équipage**. Les vêtements et chaussettes synthétiques ou acryliques, ainsi que les chaussures synthétiques ou caoutchouc **sont interdits**. La réglementation FIA est obligatoire dans les rallyes internationaux.

3.2.6- Des contrôles antidopage **ou d'alcoolémie** pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

3.2.7. Un **briefing écrit** sera fourni aux équipages lors des vérifications administratives

3.2.8.

3.2.9 - Le port du casque est interdit en dehors des E. Spéciales, une tolérance de **500 mètres avant le C.H et après le point stop** est accordée.

3.3 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard et au règlement du championnat de France des Rallyes Terre 2021 de la F.F.S.A .

- 3.3.1. Lors de la première étape à l'issu du tour de reconnaissance, au Parc Regroupement, les 10 premières voitures minimum et les 20 premières voitures **maximum** seront donnés de 2 minutes en 2 minutes.
Lors de la première étape, le premier concurrent de chaque Coupe de Marque, Coupe, Trophée et/ou formule de promotion bénéficiera également d'un écart d'au moins 2 minutes.
Un écart d'au **moins 2 minutes sera** respecté après le **dernier concurrent** d'une Coupe de Marque

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issu de la dernière E.S courue de la première étape, hors pénalités.

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères en justifiant les raisons. Les autres concurrents partiront après les différentes catégories référencées, selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes.

Pour des raisons de promotion et de médiatisation, sur proposition de la FFSA, l'ordre des départs d'une étape pourra être modifié.

- 3.3.2. **L'attribution des numéros** se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

✱-La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur et proposée à la personne désignée à cet effet par la F.F.S.A pour validation.

Bénéficieront, dans leur groupe, d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ :

✱-Les pilotes prioritaire (FIA et FFSA), ainsi que les pilotes classés dans les divers championnats, Coupes ou Trophées.

Hors reconnaissances, les départs des **20** premières voitures **maximum** seront donnés de 2 minutes en 2 minutes.

Lors des tours de reconnaissance l'écart sera de 1 minute pour tous les concurrents.

3.3.3 Parc de Regroupement apres reconnaissances

Dans un parc prévu à cet effet, qui pourra être le Parc de regroupement, à l'issue du Tour de Reconnaissance, après le Parc d'Assistance, les Concurrents observeront un arrêt d'une durée **minimum** de 20 minutes sous régime de Parc Fermé appelé « **Parc de regroupement** ». Quel que soit l'ordre d'entrée dans ledit parc, les équipages quitteront celui-ci dans l'ordre et aux heures de départ affichés au Tableau officiel.

Tout départ tardif, imputable à l'équipage, sera pénalisé de 1 minute, par minute ou fraction de minute de retard.

3.3.9. Les noms du pilote et copilote ainsi que le drapeau de la nationalité apparaîtront sur les vitres arrières latérales de la voiture (hauteur 10 cm) sous peine d'une **pénalisation de 80 €**.

IV – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement **standard de la FFSA** et au règlement du **Championnat de France des Rallyes Terre 2021 de la F.F.S.A.**

- Groupe **A et FA** (5-5k-6-6k-7-7k-7s-8-8w) y compris **WRC** (2.0 et 1.6T homologuées avant le 1^{er} Septembre 2016), S 2000 2.0 Atmo et S 2000 1.6T (RRC) Super 1600.
- Groupe **R** Classe : (R1-R2.FR2-R2J-R3-R4-R5-R4FIA-RC3-RC4-RC5-RC2).
- Groupe **N et FN** (1-2-3-4), **N2 de Série** (équipée de pneus de série uniquement)-
- Groupe **GT+15 - GT 9-10 - RGT, FRGT**
- Groupe **F 2000.** (11-12-13-14)

4.3. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard et au règlement du championnat de France des Rallyes Terre de la F.F.S.A.
Le parc de Regroupement sera situé après le Parc d'assistance

Lors de l'engagement le concurrent devra fournir la fiche Parc d'assistance, obligatoire.

Pour les voitures suralimentées seuls **2 turbocompresseurs** seront utilisés et **marqués lors des vérifications techniques au Parc de la Victoire**, les concurrents sont priés de se munir des **2 compresseurs** **lors de ces vérifications**.

Chaque voiture engagée recevra **1 plaque " ASSISTANCE "**, ainsi qu'un sticker d'identification portant le numéro correspondant du concurrent à **coller sur le pare brise du véhicule d'assistance**.

Un seul véhicule d'assistance par voiture engagée est **autorisé dans chaque parc d'assistance** pendant toute la durée du rallye. Ce véhicule sera identifié par le sticker d'identification collé sur le pare brise du véhicule, et vérifié à chaque entrée de parc.

La surface occupée dans un parc sera limitée avec comme valeur minimum:

- Pour tous les concurrents ainsi : **60 m²** pour **1** voiture et **40 m²** par voiture supplémentaire pour des équipages groupés.

60m² pour un concurrent inscrit à une coupe de marque.

- Pour les concurrents engagés par un constructeur ou un importateur ou inscrits au CFRT et désirant disposer de plus de place devront en faire la demande lors de leur inscription.

Toute surface supplémentaire, suivant possibilité, sera facturée **9,60 € TTC le m²**, la **demande devra obligatoirement accompagner** la feuille d'engagement accompagnée du chèque correspondant.

Tout véhicule autorisé par l'organisation autre que des concurrents se verra attribué les mêmes conditions soit: **9,60 € TTC le M²**

L'organisateur pourra délivrer des **plaques payantes** complémentaires (Motor-Home, véhicule auxiliaire...) à retirer lors des Vérifs Administratives

Toute assistance est interdite en dehors des parcs prévus dans le parcours.

En cas d'infraction, 1^{ère} de l'année: 10 Mn de pénalités, récidive: Exclusion possible, récidive dans l'année : exclusion

4.3.2.2 Ravitaillement en ESSENCE

- Le ravitaillement en carburant sera de **préférence** organisé dans des stations services qui seront indiquées dans le road book, et livre d'assistance. Seul l'équipage sera autorisé à se servir à ces stations pour effectuer le remplissage du réservoir de la voiture de compétition. Des juges de faits seront présents pour vérifier le respect de la réglementation.

4.3.2.3 Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents:

- de tenir à proximité immédiate de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité **minimale de 5 Kg** ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.
- de disposer sous chaque voiture de course une **bâche étanche et résistance aux hydrocarbures** d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3 m x 5m) minimum.
- de disposer sous la **partie mécanique** de chaque véhicule d'assistance une **bâche étanche et résistance aux hydrocarbures**.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets et de les déposer dans les bennes prévues à cet effet.
- La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €.
- La pénalité sera conservée par l'organisateur.
- Les **bidons d'hydrocarbures vides** devront être emportés par les assistances.

4.3.3 Définition de l'assistance interdite

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.4 Géolocalisation

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye, d'un système de géolocalisation. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors des vérifications administratives.

Reconnaitssances :

Lors des reconnaissances chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation.

Rallye :

Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assurer le montage du système de **géolocalisation** suivant la notice.

Lors des vérifications techniques préliminaires :

1. le montage (endroit et fixation(s), suivant la notice) devra être vérifié par les commissaires techniques ;
2. le bon fonctionnement du système devra être vérifié par le distributeur agréé (Ce contrôle pourra s'effectuer au plus tard, lors de la sortie du parc fermé précédant le départ du rallye).

Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera

responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement.
Si un concurrent constate qu'une des leds ou les deux (orange et verte) ne sont pas éclairées, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation (VDS), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

Tout constat de non-fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :

- 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate,
- 2ème infraction : 200 € et remise en conformité immédiate,
- 3ème infraction : disqualification du rallye et demande de sanction à la FFSA.

Le montant des amendes est conservé par la FFSA.

4.5 Echappement

Pour toute les voitures utilisées en **rallye** sur le territoire français, le bruit ne devra pas excéder **100 Db** à 75% du régime moteur maximum. (Page 19 réglementation rallye 2018)

5.P Identification des Voitures et Publicité

5.1 Identification des Voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (Décrets N°2012-312 du 5 Mars 2012 qui modifie l'article R411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012) **l'identification des véhicules** se fera par **l'apposition de 2 plaques (210 mm x140 mm)**, l'une située à **l'avant du véhicule et l'autre à l'arrière**. Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et l'itinéraire prévus pour l'épreuve.

Situé à l'emplacement de la plaque
d'immatriculation arrière

123

Numéro de course (**210x240**) situé dans l'angle supérieur du pare brise
coté opposé au poste de pilotage, situé **sous la publicité des organisateurs**



Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour les rallyes du Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France des Rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Important: Le stickage des véhicules est assuré par le concurrent suite aux vérifications administratives. **Aucun véhicule de compétition ne doit circuler sur les routes ouvertes sans immatriculation ou sans les N°s de compétition et tous les éléments nécessaires au Rallye. La gendarmerie verbalisera ou immobilisera tout véhicule non identifié circulant sur voie ouverte . Prévoir le déchargement des véhicules suivant ce rappel.**

5.1.1 Plaques Avant

Conforme à la réglementation. L'organisateur se réservant **l'apport d'une publicité** suivant la réglementation 2021

V - PUBLICITE

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

5.2 En plus des plaques de rallye et des panneaux de portières, l'organisateur délivrera 2 a de couleur noire (210x140 mm) portant de numéros jaunes qui seront apposés sur chaque vitre latérale arrière (Portes ou custodes) en haut et vers l'avant.

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un **additif** au présent règlement particulier.

Un dessin indiquant l'emplacement de chaque publicité sera remis à chaque équipage admis, à l'issue des vérifications administratives.

5.4 Les concurrents devront s'assurer de la bonne apposition des publicités, absence de publicité: **160 €** au premier constat.

VI – SITES ET INFRASTRUCTURES

DESCRIPTION

Le **37^{ème} RALLYE DES CARDABELLES 2021** représente un parcours de **520,150 km**, **reconnaissance comprise**, il est divisé en **deux** étapes, **6** sections et **27** secteurs. Il comporte **10 épreuves spéciales** dont **5 différentes** d'une longueur totale de **155.500 km** (+ ou – 0,5%).

Etape 1: ES 1 - 4 : 12,00 km, 12 Postes Commissaire, 15 extincteurs, 1 VSAB, 1 Véhicule désincarcération .

ES 2 - 5: 11,000, km, 11 Postes Commissaire, 15 extincteurs, 1 VSAB, 1 Véhicule désincarcération.

ES 3 - 6: 22,700, km, 25 Postes Commissaire, 30 extincteurs, **1 poste inter**, 2 VSAB, 1 Véhicule désincarcération.

Etape 2: ES 7 - 9 : 14,800 km, 16 Postes Commissaire, **1 poste inter**, 17 extincteurs, 2 VSAB, 1 Véhicule désincarcération .

ES 8 - 10 : 17,100 km, 20 Postes Commissaire, **1 poste inter**, 21 extincteurs, 2 VSAB, 1 Véhicule désincarcération.

6.2 RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A et au règlement du Championnat de France des Rallyes Terre et du Championnat Terre 2 Roues Motrices de la F.F.S.A .

Le **37^{ème} Rallye des Cardabelles** est un Rallye à **reconnaissances libres interdites**.

Chaque étape sera précédée d'un tour de reconnaissance du parcours de liaison et des E.S. de l'étape.

DEROULEMENT DU TOUR DE RECONNAISSANCE :

Les pneumatiques sont libres pour le tour de reconnaissance.

Le tour de reconnaissance dans les E.S est considéré comme une liaison à moyenne imposé de CH à CH, sur **une vitesse maximale autorisée de 80 km/h (secteur des E.S comme liaison)**

Il est interdit aux concurrents de revenir en arrière durant le tour de reconnaissance

En aucun cas l'organisateur d'un rallye ne devra mettre des notes à disposition des concurrents ou des pilotes, de quelque manière que ce soit.

La reconnaissance du parcours se fera uniquement dans le cadre d'un tour de reconnaissance faisant partie intégrante du rallye. Pour ce tour de reconnaissance, le découpage des différents secteurs devra correspondre au découpage des tours suivants.

Toute infraction sera pénalisée selon l'article 6.2.7. du Règlement Standard des Rallyes.

Des contrôles, portant notamment sur la vitesse maximale autorisée sur les E.S, seront effectués via le système de géolocalisation.

6.2.7 Pénalités

A : Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages (Championnat de France Rallyes Terre, voir article 6.2) ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série lorsque c'est le cas :

- Départ refusé,
 - Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
 - Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.
- Les pénalités sont cumulées

B : Pendant les reconnaissances, en cas d'infraction au code de la route ou aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, constatée par un officiel de l'organisation, les pénalités ci-dessous, seront infligées :

- 1ère infraction : amende de 160 € et 10 secondes de pénalité
- 2ème infraction : amende de 320 € et 1 minute de pénalité
- 3ème infraction : disqualification.

Le road book sera distribué 1 heure avant le départ à : **6h30 pour les 2 étapes au parc de la Victoire à MILLAU.**

Les cahiers de prises de notes se sont plus fournis par l'organisateur et sont libres.

**Le tour de reconnaissance est obligatoire pour tous les équipages sous peine d'exclusion (des contrôles de passage seront effectués durant le tour de reconnaissance).
Toute infraction sera sanctionnée selon l'article 6.2.6 du règlement standard des rallyes.**

6.3. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

6.4. CIRCULATION

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

VII – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. DEPART

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

- Le carnet d'itinéraire sera remis pour la 1^{ère} Etape le :

Samedi 09 octobre 2021 à partir de 6 h 30, 1 heure avant l'heure de sortie théorique de chaque concurrent du parc fermé au Parc de la Victoire à Millau.

- Le carnet d'itinéraire sera remis pour la 2^{ème} Etape le :

Dimanche 10 octobre 2021 à partir de 6 h 30, 1 heure avant l'heure de sortie théorique de chaque concurrent du parc fermé au Parc de la Victoire à Millau.

- **Le carnet d'itinéraire « ASSISTANCE » étape 1 et 2 sera remis au moment des vérifications administratives.**

Les concurrents devront se munir d'un cahier de notes vierge pour chaque étape non fourni par l'organisation

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Les signes distinctifs sont :

Commissaires de route

Chefs de Poste

Radio

Chargés des relations avec les concurrents

Commissaire Technique

Presse

► CHASUBLE ORANGE

► CHASUBLE ORANGE barrée.

► CHASUBLE JAUNE

► CHASUBLE "RELATION CONCURRENT".

► CHASUBLE "COMMISSAIRE TECHNIQUE"

► CHASUBLE VERTE "MEDIA" numérotée.

7.3. CONTROLE DE PASSAGE (CP) - CONTROLE HORAIRE (CH) – MISE HORS COURSE

Conforme avec article 7.3.13 du règlement standard.

Les équipages sont autorisés à pointer en avance à la fin de la 1^{ère} étape à Millau .

7.3.17 Nouveau Départ après abandon .

Conforme au règlement standard FFSA.

7.4. CONTROLES DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

7.5. EPREUVES SPECIALES (E.S.)

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

7.5.1 En cas de sortie de route, un concurrent qui continue en dehors du parcours de course au lieu de faire marche arrière sera pénalisé:

- 1^{ère} infraction : 1 Minute - 2^{ème} infraction : Mise hors Course + 200€

Le montant de la pénalité sera conservé par l'organisateur.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge .

La récupération des voitures ne pourra se faire qu'avec l'aval de la direction de course, dans le **Camp Militaire du Larzac**, l'évacuation ne se fera qu'après la fin du deuxième passage sous l'autorité du responsable de l'E.S.

7.5.16 INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Conforme au règlement standard .

7.6. PARC FERME

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

VIII - RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

IX – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard et au règlement du Championnat de France des Rallyes Terre et du Championnat Terre 2 Roues Motrices de la F.F.S.A.

Le classement **final** provisoire du **37^{ème} RALLYE DES CARDABELLES MILLAU-AVEYRON** sera affiché le **DIMANCHE 10 Octobre 2021 au Parc de la Victoire à Millau, 30 minutes maxi après l'arrivée de la dernière voiture en parc.**

Il sera établi :

- Un **classement général tous groupes et classes confondus**.
- Un classement équipage féminin, tiré du classement général.
- Un classement du **Championnat 2 roues motrices**.

9.2. En cas d'ex-æquo, sera proclamé vainqueur celui qui aura réalisé le meilleur temps lors de l'ES 1. Si cela ne suffisait pas à départager les ex-æquo, les temps des 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} épreuves spéciales seraient alors pris en considération.

Cette règle de départage peut-être appliquée à chaque moment du rallye.

9.4. Le classement final est provisoire à la fin du rallye. Il devient **définitif 30 minutes** après l'affichage des résultats.

X – PRIX – COUPES

La répartition des prix en espèces se fera de la façon suivante :

	1 ^{er}	2 ^e	3 ^{én}	TOTAL
Classement Général	875 €	650 €	450 €	1990 €.
Classement par Classe				
De 1 à 3 partants	450 €			
De 4 à 5 partants	875 €			
De 6 à 10 partants	875 €	450 €		
Si plus de 11 partants	875 €	450 €	230 €	X 21 : 32550€
Classement Equipage 100% Féminin	470 €			470
TOTAL				35 030 €.

Soit un total de 35 030 € distribuable

Les chèques de récompense seront envoyés dans la semaine suivant le rallye par la poste.

Préciser sur le bulletin d'engagement le nom du bénéficiaire du chèque

Tous les prix sont cumulables. Des coupes récompenseront les lauréats.

*Les concurrents du **Clio Trophy France** et **CFRJ** ne bénéficient pas des primes prévues à la classe.*

Un prix spécial pour les Commissaires les plus méritants sera attribué après délibération du Comité d'Organisation.

10.1. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le:

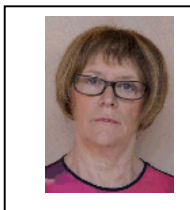
**DIMANCHE 10 Octobre 2021 à partir de 16 h 50 sur le podium d'arrivée
Parc de la Victoire - Route de Cahors à Millau.**

Avant podium un régime de parc fermé sera organisé afin de repositionner les concurrents récompensés.

RELATIONS CONCURRENTS



Dominique LASSUS



Françoise FREVILLE



Serge PAILLE



Véronique PUYAU

sont à votre disposition :

- pendant les vérifications, dans les parcs fermés, dans les parcs de regroupement.
- Consulter le planning qui sera affiché sur l'affichage officiel.



**PC
Rallye
D.C- Collège C.S- Presse**

St-Estève

**Vendredi 08 Octobre 2021
Accueil Commissaires
A proximité Du Domaine de
St Estève PC du RALLYE**

Parcours entre P.C et Parc de La Victoire

**PARKING
ORGANISATION**

**PARKING
OFFICIELS**

**Conférence de
Presse**

**PARC
FERME**

**Vérifications
Administratives
et Technique**

**Parc Remorques
Bd Jean GABRIAC**